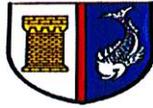


MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
**Secrétariat du Maire**

Propriano, le 06 août 2024

**ARRETE N° 2024-039**

**Concernant le spectacle pyrotechnique du 15 août 2024**

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu les articles L.2211-1, L.2542-2 à 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,

Vu le décret N° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Vu l'arrêté NORIOCA1012736A du 31 mai 2010 pris en application du décret susmentionné.

Vu la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime en date du 24 juin 2024, émanant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, portant droit d'occupation temporaire de mise à disposition de la digue Est du Port de Commerce de la Commune, afin de pouvoir effectuer les tirs des feux d'artifice à partir de cet ouvrage.

Vu le récépissé de déclaration du spectacle pyrotechnique de la Préfecture d'Ajaccio N° 2024/08-2A/11 en date du 18 juillet 2024.

**ARRETE**

- **Article 1** : Le tir du feu d'artifice, sur la digue Est du Port de Commerce est autorisé le jeudi 15 août 2024 à 23 heures.

En cas de risques très sévères ou exceptionnels signalés par la Préfecture, le CODIS 2A ou le CROSS Corse, ce tir sera reporté ou annulé.

- **Article 2** : La navigation sur le plan d'eau du Port de Commerce à la plage de « Mancinu » est interdite, le jeudi 15 août 2024, à tout navire, de 22 heures 45 à minuit.

- **Article 3** : La mise en œuvre du feu d'artifice (ou spectacle pyrotechnique) est placée sous la responsabilité de la « SARL Société Stell'Artifice » sise : Route de l'Aéroport-Centre Europa-20290 LUCCIANA, chargé de veiller au transport et à la réception des artifices, au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur.

La liste des personnes participant aux opérations de montage ou au tir est remise au Maire, qui la transmet après visa au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile en Préfecture.

- **Article 4** : La zone de tir, déterminée par le responsable de la mise en œuvre du spectacle, sera délimitée par un barriérage de sécurité, et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle. Elle comportera des moyens de lutte contre l'incendie, dimensionnés en fonction de la nature des risques.

- **Article 5** : Le tir de tout autre artifice, par des particuliers, notamment des fusées de détresse est interdit.

- **Article 6** : Le Centre d'Interventions de Propriano est chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à terre durant ces festivités, en mer la SNSM PROPRIANO est chargée d'assurer cette même mission.

- **Article 7** : A l'issue du spectacle, la « SARL Société Stell'Artifice » sise : Route de l'Aéroport-Centre Europa-20290 LUCCIANA, assurera le nettoyage des déchets d'artifices et l'enlèvement des artifices inutilisés ou défectueux, qui seront traités selon les instructions du fournisseur.

- **Article 8** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, publié dans la presse locale, transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Sartène, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, à Monsieur le Chef de Centre d'Interventions de Propriano, au Président de la SNSM de PROPRIANO, au chef de la Station Maritime de PROPRIANO, qui seront chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240806-2024-039-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



**FORMULAIRE DE DECLARATION DE SPECTACLE**

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre  
Arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.

**Cerfa 14098\*02**

**VOLET 1 ORGANISATEUR : à remplir et à signer par l'organisateur du spectacle pyrotechnique**

**PRÉFECTURE : CORSE DU SUD**  
**COMMUNE CONCERNÉE : PROPRIANO**

**1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Nom de l'organisateur public ou privé : MAIRIE DE PROPRIANO  
Identité de la personne physique représentant le cas échéant l'organisateur :  
 Mme  M.  
Nom (nom de naissance / nom d'usage) : BARTOLI  
Prénoms : SAUL - DANIE  
Adresse (de l'organisateur public ou privé) : HOTEL DE VILLE - 6, AV. NAPOLEON III  
Code postal : 20110 Ville : PROPRIANO  
Téléphone : 0495760044 Portable : 0789465871 Adresse mail : secretariat@mairie.propriano.fr

**2 INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Adresse du lieu du tir : port de commerce  
Date du tir : 16-08-2024 Horaire du tir prévu : 23h00  
Distances de sécurité : confère schéma de mise en œuvre joint à cette déclaration.  
Masse totale de matière active : supérieure à 35kg  oui  non Préciser en kg (+ - 10 % max) : 240,54kg  
Catégories d'articles pyrotechniques utilisés :  F1  F2  F3  F4  T1  T2  
Calibre maximum mis en œuvre durant le spectacle pyrotechnique : 150 (en mm)  
L'organisateur du spectacle pyrotechnique s'engage à confier la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique à un responsable de la mise en œuvre, lequel doit être titulaire d'un certificat de qualification F4/T2 et d'un agrément préfectoral en cours de validité à la date du tir si utilisation d'articles pyrotechniques de catégories F4/T2.  
- Niveau de qualification du certificat F4/T2 requis pour ce spectacle pyrotechnique :  N1  N2  Aucun  
- Agrément préfectoral pour la mise en œuvre des articles pyrotechniques F4/T2 en cours de validité requis :  OUI  NON

**3 INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE (Personne morale qui met en œuvre le spectacle pyrotechnique)**

Nom du prestataire : SAS STELLARTIFICE  
Identité de la personne physique représentant le prestataire :  
 Mme  M.  
Nom (nom de naissance/ nm d'usage) : GABBIATI  
Prénoms : FABRICE

Adresse (du prestataire) :  
LIEU-DIT STRADA DI PRUNICCIA - ROUTE DES CARRIERES  
Code postal : 20290 Ville : LUCCIANA  
Téléphone : 0495381507 Portable : 0629315119 Adresse email : direction2@groupefgl.com

4 INFORMATIONS SUR LE STOCKAGE MOMENTANE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

Ce spectacle pyrotechnique prévoit-il la mise en place d'un stockage momentané (au sens de l'article 3 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010) mis à disposition par l'organisateur du spectacle ?

OUI  NON

Si « oui » remplir les champs ci-dessous.  
Si « non » passer directement au cadre 5.

Adresse du lieu de stockage momentané : NEANT

a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané désignée par l'organisateur qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom - prénom) : NEANT

- téléphone portable (obligatoire) : NEANT

b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques placés dans le stockage momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (nom - adresse) : NEANT

- téléphone portable (obligatoire) : NEANT

ou

- identité de la personne physique (nom - prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : NEANT

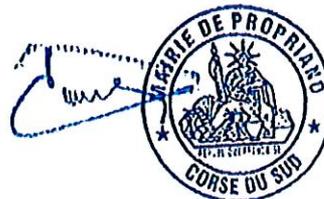
5 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (représentant de l'organisateur) BARTOLI Paul-Marie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal de l'organisateur du spectacle pyrotechnique :

Date : 17-06-2024

Le Maire  
Paul Marie BARTOLI



**Cerfa 14098\*02**

**VOLET 2 PRESTATAIRE : à remplir et à signer par le prestataire ou par l'organisateur si absence de prestataire**

**6 RENSEIGNEMENTS SUR LA PROVENANCE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

Si en qualité de prestataire vous n'êtes pas exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) pouvant réglementairement conserver en dépôt (Rubrique 4220 de la nomenclature ICPE) les produits utilisés sur le spectacle pyrotechnique objet de cette déclaration, préciser l'identité du (des) fournisseur(s) vous ayant fourni les articles pyrotechniques nécessaires à ce spectacle pyrotechnique.

**FOURNISSEURS DES ARTICLES PYROTECHNIQUES UTILISÉS POUR LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (nom et adresse)**

Fournisseur 1	Fournisseur 2	Fournisseur 3	Fournisseur 4	Fournisseur 5

**CONSERVATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUES (avant arrivée sur le site de tir ou arrivée sur le lieu de stockage momentané)**

	Société 1	Société 2
Nom de la (ou des) société(s) qui conserve(nt) les articles pyrotechniques (dépôt)	SAS STELL'ARTIFICE	
Adresse	LD STRADA DI PRUNICCIA Rd	
Date de délivrance d'arrêté préfectoral de l'ICPE et/ou Agrément technique du dépôt	14/03/2024	
Délivré par la préfecture de	HAUTE CORSE	
Capacité autorisée (en kg matière active)	9750	

**PRÉPARATION PYROTECHNIQUE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

(Grappage des bombes, montage des retards, montage des Inflammateurs, etc ...)

Nom de la société qui prépare les articles pyrotechniques : SAS STELL'ARTIFICE

Adresse : LIEU DIT PRUNICCIA 20290 LUCCIANA

Agrément technique du : 14/03/2024 et/ou arrêté préfectoral du :

Délivré par la préfecture de : HAUTE CORSE

**STOCKAGE MOMENTANÉ**

Dans le cas où le lieu du stockage momentané est mis à disposition par le prestataire.

Adresse du lieu de stockage momentané : NEANT

a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané désignée par le prestataire qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- Identité (nom- prénom) : NEANT

- téléphone portable (obligatoire) :

b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques placés dans le stockage

momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (Nom - Adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Ou

- Identité de la personne physique : (Nom - Prénom) \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**CONSEILLER A LA SÉCURITÉ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

Expéditeur ou transporteur non soumis  Expéditeur ou transporteur soumis

Nom du Conseiller à la Sécurité Transport : \_\_\_\_\_

N° de Certificat : \_\_\_\_\_ Valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

Agissant pour le compte de (Expéditeur, Transporteur, etc...) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**ASSURANCE DU PRESTATAIRE COUVRANT LES ACTIVITÉS DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Nom de l'Assureur : ALLIANZ

Police n° : 55731419 Valable du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Risques couverts dans le cadre de spectacle pyrotechnique : Conservation d'explosifs  Montage

Tir d'articles pyrotechniques en présence du public  Transport  Autres  : \_\_\_\_\_

Montant des risques couverts : JUSQU' A UN MILLION D'EUROS

**CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISES POUR LE SPECTACLE**

Les caractéristiques détaillées des articles pyrotechniques utilisés pour la réalisation du spectacle sont tenues à disposition de l'organisateur pendant toute la durée du chantier et le jour du spectacle pyrotechnique sous forme d'une liste détaillée ou du plan matérialisant la zone de tir (liste des articles pyrotechniques).

**7 SIGNATURE**

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (Représentant du prestataire) FABRICE GABBIATI l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal du prestataire :

Date :

17-06-2024

SAS STELL'ARTIFICE  
Au capital de 100 000 €  
289, Strada Vecchia - AP 103  
20200 BORGO  
Tél. 04 95 36 15 07 - Fax 04 95 37 74 05  
SIRET : 444 905 715 00020 - APR 47780  
TVA Intracom. : FR 67 444 905 715

**8 RECEPISSE DE DECLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (cadre réservé à l'administration)**

N° d'enregistrement : 2024 (année) // 08-2A/11 (numéro)

Formulaire reçu le : 18 juillet 2024

Cachet de l'administration :

Date : 05/08/2024

Pour le préfet  
le sous-préfet  
le directeur de cabinet

FABRICE GABBIATI